
Don par le conseil général de la commune de Béthisy-Saint-Pierre (Oise) de 12 marcs 2 onces 4 d'argenterie, lors la séance du 20 frimaire an II (10 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don par le conseil général de la commune de Béthisy-Saint-Pierre (Oise) de 12 marcs 2 onces 4 d'argenterie, lors la séance du 20 frimaire an II (10 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 264;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38408_t1_0264_0000_16;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38408_t1_0264_0000_16)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Le citoyen Masse et moi offrons à la patrie tant qu'elle fera la guerre aux tyrans coalisés, huit paires de souliers par année, bien conditionnés. Nous prions la Convention de nous permettre de les faire passer francs de port, ainsi que ceux que les sans-culottes de Belley se proposent d'offrir aux compagnies des volontaires du district de Belley, armée de Mayenne.

« La même Société offre aussi à la République un cavalier monté, équipé et armé, prêt à partir.

« *Vive la République, une et indivisible ! vive la Montagne !*

« Antoine BONNET, président de la Société des sans-culottes de Belley régénéré, département de l'Ain, député à Paris près le comité de sûreté générale par le comité de surveillance de Belley et la Société. »

La Société populaire de Coutances annonce à la Convention nationale que les habitants du Calvados ont montré le plus grand zèle pour voler au secours de ceux de la Manche, lorsque les rebelles ont menacé ce département; que le plus parfait accord règne entre les citoyens de ces deux départements (1).

Suit la lettre de la Société populaire de Coutances (2).

A la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Jalouse de rendre justice à nos frères du Calvados, la Société populaire de Coutances s'empresse de vous informer qu'ils ont montré le plus grand zèle à voler à notre secours; lorsque les brigands ont menacé notre département nous avons vu avec chagrin que des journalistes mal informés sans doute avaient calomnié nos généreux frères du Calvados. C'est pour nous une jouissance de pouvoir vous apprendre que dans le Calvados il existe une Montagne inaccessible à tous les malveillants, et à tous les ennemis de notre liberté; que le plus parfait accord, que la plus intense union règnent entre les citoyens de ce département et ceux du département de la Manche; qu'ils n'ont qu'un vœu, de faire triompher la République, et d'exterminer les brigands et les traîtres.

« Salut et fraternité.

« LOISEL, président; LUQUET, secrétaire. »

Le jeune Haindel présente une pétition pour son père, qui est renvoyée aux comités militaire et de sûreté générale. Il fait don de deux bagues en or.

La Convention en ordonne la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » (3).

Les républicains réunis en société au Puy invitent la Convention nationale à rester à son

poste, et demandent que la nation ne fournisse plus aux frais d'aucun culte.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Le conseil général de la commune de Béthisy-Saint-Pierre, district de Crépy, invite la Convention à rester à son poste. Elle annonce qu'elle a célébré une fête en l'honneur des martyrs de la liberté et qu'elle envoie 12 marcs 2 onces 4 gros d'argenterie à la monnaie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Extrait du registre des délibérations de la commune de Béthisy-Saint-Pierre, district de Crépy, département de l'Oise (3).

L'an deuxième de la République une, indivisible et impérissable, le septidi brumaire, le conseil général et municipalité de Béthisy-Saint-Pierre, district de Crépy, département de l'Oise, réunis au lieu ordinaire de leurs séances, assemblés publiquement,

A arrêté et arrêté que le décadi trente brumaire il y serait fait un service solennel en mémoire des martyrs de la liberté, et que tous les citoyens seraient avertis la veille par le son du tambour et que la municipalité et le conseil général de la commune y assisteraient en corps.

Et le trente brumaire, la municipalité, accompagnée des notables s'étant rendue en la maison commune, neuf heures du matin, où était un petit tableau de Marat, qui, à l'instant a été porté par le maire suivi de la municipalité, du conseil général et de la majeure partie des citoyens et citoyennes de ladite commune, aux grandes acclamations et de cris *Vive la Montagne ! vive la Convention !*

Ce tableau a été déposé sur l'autel, et tout pendant la marche, des cris répétés *Vive la Convention !* se faisaient entendre de toutes parts.

Après le service, il a été chanté l'hymne national, et les cris de *Vive la Nation ! vive la Montagne !* se portaient jusqu'aux voûtes. Ce tableau ayant été repris par le maire, toujours suivi de la municipalité et du conseil général, a été remis en la maison commune.

Ensuite le conseil général de la commune a arrêté, qu'à compter de ce jour l'église serait fermée et que l'argenterie serait envoyée au district pour, par les citoyens administrateurs, être envoyée à la Monnaie, ladite argenterie consistant en un beau soleil de quinze pouces de hauteur environ, trois calices, un ciboire, trois patènes, une custode, pesant le tout douze marcs deux onces quatre gros.

Et que procès-verbal en serait fait, et qu'extrait serait envoyé au citoyen Président de la Convention nationale, et un aux citoyens administrateurs du directoire du district.

Invite ledit conseil général de ladite commune, la Convention de rester à son poste jusqu'à ce que tous les tyrans coalisés contre l'unité de la République et qui souillent le territoire de la liberté, soient écrasés par nos braves républicains et qu'ils ne nous aient donné la paix.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 87.

(2) Archives nationales, carton C 286, dossier 840.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 87.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 87.

(2) Ibid.

(3) Archives nationales, carton C 284, dossier 824.